

Le 8 juin 2010

Aux partenaires du programme Deuxième carrière

Madame,
Monsieur,

Je tiens par la présente à vous informer à titre de partenaire de Deuxième carrière de certaines modifications mineures que nous avons effectuées au programme Deuxième carrière.

Deuxième carrière (DC) est une réussite. Les changements apportés au processus d'évaluation en novembre 2009 ont grandement contribué à son succès. En effet, à la fin du mois de mars 2010, nous avons aidé plus de 28 000 personnes à s'inscrire à la formation offerte dans le cadre de DC.

Le gouvernement ontarien annonçait, dans son budget 2010, qu'il continuerait à aider les Ontariens en chômage en subventionnant, au cours des prochains deux ans, 30 000 autres travailleurs sans emploi pour qu'ils acquièrent une formation à court et à long terme par le biais du programme DC.

Le ministère de la Formation, des Collèges et Universités poursuit sa collaboration avec ses partenaires afin de s'assurer que les programmes et les services offerts répondent aux besoins des Ontariens. En ce sens, les changements apportés au programme DC donneront aux gestionnaires une plus grande souplesse au cours du processus d'évaluation individuelle des demandes.

À compter du 8 juin 2010, les modifications apportées dans les sections suivantes de la matrice d'évaluation de la pertinence seront en vigueur :

- Recherche active d'emploi
- Durée de la période de chômage
- Historique de l'emploi
- Expérience – Compétences professionnelles

Les personnes dont les demandes ont été évaluées dans les centres d'évaluation de l'emploi d'Emploi Ontario (EO) le 23 novembre 2009 ou après cette date et refusées en fonction de critères de pertinence recevront une lettre du Ministère au début du mois de juin les informant des changements apportés au programme et les invitant à soumettre leur demande à une nouvelle évaluation. Les personnes qui se sont vues refuser leur demande en fonction de critères liés à l'**admissibilité** ne recevront pas de lettre à la suite des modifications au programme DC.

Nous désirons fournir aux personnes désireuses de déposer une demande de réévaluation l'occasion de passer en revue la demande initiale soumise dans le cadre du programme DC avec un membre du personnel d'un centre d'évaluation de l'emploi d'EO. La date de réception de la demande initiale servira à établir la priorité des clients, en tenant compte du début de la formation en septembre 2010, si le volume de demandes était trop important.

Les personnes n'auront pas à remplir un nouveau formulaire de demande si des changements mineurs sont apportés aux renseignements déjà fournis. On pourrait par contre leur demander de le faire en cas de changements majeurs : une modification des renseignements fournis sur le marché du travail par exemple, ou un changement du programme de formation auquel elles désirent s'inscrire. Le programme DC continuera à offrir aux travailleurs mis à pied un soutien financier pour les frais liés à la scolarité, à l'achat de livres, au transport et à d'autres dépenses pertinentes, en vue de les aider à participer à la formation.

Les lignes directrices du programme DC seront affichées sur l'Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO) à compter du 8 juin 2010 et fourniront des renseignements sur la façon de recevoir et de traiter les demandes de réévaluation.

Nous vous inviterons à participer à une présentation sommaire des modifications au programme DC en vigueur le 8 juin 2010. Le bureau local du Ministère vous fournira les renseignements pertinents.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les directives reliées au programme DC et sur les autres modifications apportées au programme, de même que pour obtenir des réponses aux questions fréquemment posées, veuillez consulter le site <http://www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/secondcareer/index.html>. Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec le bureau local du Ministère.

Je suis d'avis que les centres d'évaluation de l'emploi d'Emploi Ontario ont vécu une période particulièrement intense. Soyez assuré que je vous suis reconnaissante de votre appui et de votre collaboration à nos efforts en vue de permettre aux Ontariens d'accéder à la formation essentielle pour se tailler une place sur le marché du travail actuel.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Original signé par

Laurie LeBlanc
Sous-ministre adjointe
Division de l'emploi et de la formation